



COMITE
DE SEINE ET
MARNE DE
BASKET BALL

COMMISSION
DEPARTEMENTALE
DISCIPLINE

SAISON
2013/2014

COMITE DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

10 rue des Écoles – Pouilly-le-Fort – 77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 01.60.63.03.11 – Fax : 01.60.63.57.39

CHALLENGE DU FAIR PLAY

Jean COUPPE

HORS JEU LA VIOLENCE

« TROPHEE 2013/2014 »

Créer le meilleur état d'esprit possible entre les équipes, les clubs, les officiels, par une meilleure prise en compte des difficultés du rôle des dirigeants, des officiels, des arbitres bénévoles ou officiels.

Générer le respect d'autrui et responsabiliser à tous les niveaux les joueurs, les dirigeants, les accompagnateurs.

**DONNER AUX PLUS JEUNES LA MEILLEURE
IMAGE POSSIBLE DE NOTRE SPORT.**

REGLEMENT ET MODALITE

Le Comité de Seine et Marne de Basket-Ball organise pour la saison 2013/2014 le challenge annuel du « FAIR-PLAY ».

Ce challenge portera le nom de Trophée 2013/2014, sous titré

« **JEAN COUPPE** »
« **HORS JEU LA VIOLENCE** ».

ENGAGEMENT :

L'engagement est gratuit et automatique.

Seront uniquement en lice, les clubs de Seine et Marne, dans les Coupes et Championnats départementaux de Seine et Marne pour les séniors F. et M. et les jeunes (U20, U17, U15, U13, U11).

ATTRIBUTION :

L'attribution des Trophées sera faite aux trois (3) clubs qui, à la fin de la saison, auront été le moins pénalisés dans le cadre des rencontres de coupes et championnat départementaux séniors et jeunes, et dont l'environnement global (sportif et extra sportif) de la rencontre aura été positivement évalué au cours de l'ensemble de la saison.

MODALITES :

Pour désigner les associations sportives «Fair-play» il sera pris en compte toutes les équipes d'un même club disputant et engagé dans une compétition départementale :

- Championnat senior, jeune, masculin, féminin;
 - Coupe de Seine et Marne, masculine et féminine.
- Les résultats seront additionnés par association. Les challenges seront remis aux trois(3) associations ayant le « capital point » le plus bas (négatif et/ou positif).

CAPITAL POINT :

En début de saison chaque association sportive disposera d'un « capital point » de : **ZERO POINT**.

Durant la saison s'ajoutera à ce « capital point » la comptabilisation de -pénalités points- dans le cadre :

- 1/ Des rencontres de Coupe et de Championnat Départemental .
- 2/ Des sanctions sportives ou extra sportives de la rencontre ou au cours de l'ensemble de la saison.

BONIFICATIONS

En début de championnat une bonification sera affectée à chaque club en fonction du nombre d'équipes séniors et jeunes engagées en championnat et en coupe de Seine et Marne. Toutes les bonifications sont cumulatives.

BONIFICATIONS		COTISATION
EQUIPES SENIORS FEMININES et/ou MASCULINES ENGAGEES en CHAMPIONNAT	UNE	-5
	DEUX	-10
	TROIS etc...	-15
EQUIPES JEUNES de U20 à U11 ENGAGEES en CHAMPIONNAT	UNE	-5
	DEUX etc...	-10
EQUIPES SENIORS FEMININES et/ou MASCULINES) ENGAGEES en COUPE de SEINE et MARNE	UNE	-8
	DEUX	-16
	TROIS etc...	-24
EQUIPES JEUNES de U20 à U11 ENGAGEES en COUPE de SEINE et MARNE	UNE	-8
	DEUX etc...	-16

BONIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Une bonification sera accordée aux clubs formateurs, arbitres, animateurs, initiateurs, etc...

AUTRES BONIFICATIONS	COTISATION
1	-5
2	-10
3 etc..	-15

LES EQUIPES DE COOPERATION TERRITORIALE

Les équipes de Coopération Territoriale (CT) seront comptabilisées pour le club gérant la Coopération Territoriale.

EGALITE

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, le Trophée sera attribué aux clubs au prorata de nombre de licenciés jeunes, de baby-basket à cadets, évoluant en compétition départementale (arrêté au 31 mai de la saison en cours).

PENALITES OUVRANT DROIT A COTATION :

PENALITES OU SANCTIONS		COTATION
Faute disqualifiante sans rapport & Faute Technique (joueur et/ou entraîneur)	Séniors	+ 6
	U20-U17	+ 9
	U15	+ 12
Faute disqualifiante avec rapport (joueur et/ou entraîneur)		+ 15
Faute Antisportive / 1 faute		+ 4
Faute antisportive / 2 fautes		+ 10
Ouverture d'un dossier disciplinaire		+ 15
Sanction (avertissement et/ou blâme) tout licencié - équipe et/ou au club		+ 10
Suspension d'un dirigeant		+ 10
Suspension d'un joueur ou entraîneur		+ 10
Suspension ferme de la salle à l'équipe et/ou au club		+ 20
Comportement antisportif avéré d'un dirigeant, parent, supporter.		+ 20
Fraudes diverses : Identité, qualification, certificat médical, etc.)		+ 15
Participations non autorisées et/ou non qualifié à une rencontre (joueurs / entraîneurs)		+ 10

PENALITES OU SANCTIONS	COTATION
Non respect avéré d'un règlement	+ 20
Forfait et/ou rencontre perdue par pénalité	+ 10
Rencontre perdue par défaut	+ 2
Feuille de marque arrivée en retard, incomplète	+ 2
Non saisie des résultats dans les délais : Par résultat non saisi	+ 2
Licence manquante / Par licence	+ 2
Retard de paiement / Toute facture	+ 10
Arbitre : Absence non justifiée : Pénalité au club d'appartenance	+ 5
Non communication dans les délais de tout document administratif.	+ 2
Non réponse aux demandes d'inscription, de renseignement et d'information, etc. dans les délais impartis.	+ 2
Non présentation d'OTM	+ 2

La liste des pénalités n'est pas exhaustive, et le Comité Directeur se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement.

ORGANISATION

Le Challenge du Fair-play sera organisé et contrôlé par la Commission de Discipline, sous couvert du Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball de Seine et Marne.

IMPREVUS / REAJUSTEMENTS

Tout problème non prévu au présent règlement sera examiné par la Commission « FAIR-PLAY » et les décisions seront entérinées par le Bureau Comité de Seine et Marne.

A la fin de la saison, un réajustement du présent règlement peut être effectué sur proposition de la Commission « FAIR-PLAY » en Comité Directeur.

RECOMPENSES

Le Trophée 2013/2014 et les récompenses afférentes resteront acquis aux clubs classés aux trois premières places.

Une manifestation est prévue pour la remise de ces récompenses en présence des clubs et de leurs dirigeants .

Tout club ayant remporté successivement TROIS challenges du Fair-play ne pourra prétendre postuler au trophée la saison suivante.